INSTITUT INTERNATIONAL D'AFRIQUE CENTRALE

Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur Reconnu par l'Etat du Tchad (abritant son Siège).
Siège : Moundou, République du Tchad _ BP.: 293 Moundou, Tchad _ Email : iiac01@yahoo.com _ Tel: (+235) MOUNDOU (**N'DJAMENA**) 63 43 43 12 _ 92 20 20 32 _93 93 70 43 _ 65 22 80 80
CAMPUS ANNEXE du Cameroun _ BP. : 11618 Yaoundé, Cameroun _ Tel : (+237) 651 78 81 81 _ 690 48 35 3_672 43 23 265
(NB : Nous Recrutons tous les Candidats Etudiants Ressortissants des Pays d'Afrique Centrale CEEAC suivants : Tchad, Cameroun, Gabon, Centrafrique, Congo, Guinée Equatoriale, Burundi, RD Congo, Angola, Sao-Tomé et Principe, Rwanda. Et, des Etudiants d'autres Pays).

FICHE A
CAMPUS ANNEXE - CAMEROUN

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SECTION PERMANENTE) -- DIRECTION GENERALE ET SECRETARIAT GENERAL
SOUS-SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES GENERALES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET GENERALES
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, GENERALES, DU BUDGET ET DU CONTROLE
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES FISCALES COMPTABLES ET DE LA DEPENSE

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE LA SANTE

N Réf : 2024/N/_001_ cmr_ annexe _ FGP-TFC_24-25_/IIAC/PCA/CAGOS/RDG/VDG-SG/SSGAG/DAAFG/SDAGABC/SDAFFCD/**DEP-SCIENCES-SANTE**/On

AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2024-2025, LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS DE PENSION, SONT DETAILLES ET FIXES AINSI QU'IL SUIT, PAR

REGIME ET OPTIONS : REGIME : **NORMAL D'ADMISSION ET DE FORMATION** (AL1)
CYCLE :_**LICENCE_PCEM**_ ; NIVEAU : _ **1ERE ANNEE DE FORMATION** (1ERE ANNEE PCEM1)
FILIERE : **SCIENCES DE LA SANTE**

Filières : _ **Sciences de la Santé**; Parcours :_ Etudes en **Sciences Médicales/ Sciences Paramédicales** et de la Santé_.

ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS GLOBAUX DE PENSION	SOUS-PARCOURS / SPECIALITES (DU REGIME NORMALE DE FORMATION)	MONTANT GLOBAL EN FCFA (DES ELEMENTS CONSTITUTIFS)
A. PARCOURS 1 : Etudes en Sciences Médicales et de la Santé_ ;		
(A1)Frais d'Inscription		50 000F
(A2)Frais Exigibles de Confirmation d'Inscription		150 000F
(A5)Frais de Scolarité	**Médecine Générale** Médecine Dentaire **Pharmacie** Sciences et Techniques Biomédicales et Pharmaceutiques	980 000 F
B. PARCOURS 2 : Etudes en Sciences Paramédicales et de la Santé_ ;		
(B1) Frais d'Inscription		25 000F
(A2)Frais Exigibles de Confirmation d'Inscription		75 000F
A1/B1 : Frais d'Inscription; *A2/B2 : Frais Exigibles de Confirmation d'Inscription;* *A5/B5 : Frais de Scolarité* *NB : Pour les Autres Régimes de Formation et Requêtes Spécifiques associées à la formation, ceux-ci font l'objet de Frais Additifs aux Frais Globaux de Pension, tout frais confondu, du régime ordinaire de formation suivant les dispositions réglementaires y relatives (à l'instar de : A3/B3- Frais Additifs de Formation à Distance cf : DIR 3 ; A4/B4 Frais Additifs de Correction de Parcours cf : DIR4 etc*	**Sciences Infirmières et Sages-Femmes** Analyses Médicales, Biologiques et Biochimiques	390 000 F
	Santé Publique et Génie Sanitaire Opticien-Lunettier Médical /Audio-Prothésiste Médicale	380 000 F
	Kinésithérapie Radiologie et Imagerie Médicale	400 000 F

DIRECTIVES DE REGULATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE ET ACADEMIQUE DES FRAIS GLOBAUX DE PENSION TOUT FRAIS CONFONDU DE L'INSTITUT INTERNATIONAL D'AFRIQUE CENTRALE « IIAC »

DIR1. 1-1 : Au moment du dépôt de son **dossier de candidature** au concours d'entrée dans les **Filières des Sciences de la Santé** et des **Sciences de l'Ingénieur**, les pièces ci-après sont exigées , il s'agit de: **a-** Photocopie de l'Acte de Naissance / CNI / Passeport en cours de validité , **b-** Photocopie du Diplôme / Titre et des Relevés de Notes reçus , **c-** Fiche de Demande d'Admission de **l'Année 2023-2024** à retirer au campus, **d-** Engagement de Payement de l'Intégralité des Frais de Pension dûment rempli *et signé du Parent/Tuteur*, en cas de Sélection , **e-** Frais de Concours, Propre à chaque option et non remboursables, de **25 000** FCFA , **f-**Enveloppe A4 portant l'Adresse Complète du Candidat et 04 Photos 4x4 **j-** et, le cas échant, un CV et/ou une Preuve d'Expérience des Postulants sollicitant une admission spéciale par la VAEP(**Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle**) **1-2** : Pour les Postulants-Etudiants des **Filières des Sciences Economique et de Gestion ; Sciences Juridiques et Politiques ; et Management de la Protection Sociale** donc les admissions se font sur étude de dossier est la même *Tout Dossier incomplet est rejeté sans autre forme* *DIR2. A la suite des résultats du concours*, les Nouveaux Postulants-Etudiants disposent d'un délai de **Trois (03)jours** au maximum, pour le payement des **Frais d'Inscription** *(A1/B1).DIR3. A la suite du paiement des frais d'Inscription, dans la limite des places disponibles, pour* ***un aboutissement favorable*** *jusqu'à l'obtention* ***de la Note d'Admission, tous les Nouveaux Postulants-Etudiants des Niveaux I de nos filières de formation disposent d'un délai de Cinq (05) jours au maximum, pour le payement des Frais Exigibles de Confirmation de leur d'inscription (A2/B2).*** *En outre, les Postulants-Etudiants ayant choisi le* Régime Spécial de Formation à Distance ou par Correspondance, sont astreints: ***Trois (03)jours*** après ***l'inscription*** au paiement des Frais additifs du Régime Spécial de Formation à Distance ou par Correspondance ***(A3/B3)*** *qui s'élèvent ainsi qu'il suit : à* ***100 000F pour le 1er Cycle (DAEU), à 150 000F pour le 2nd Cycle (Licence-Ingénieur des Travaux-Master-Ingénieur de Conception) et à 200 000F pour le 3ème Cycle (Doctorat) DIR4. Huit (08) jours après le payement des Frais d'Inscription,*** les Postulants-Etudiants soumis à un **Programme de Correction de Parcours, et/ou au** ***Régime Spécial d'Admission par la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle,*** sont astreints le cas échéant, à s'acquitter, des **Frais Additifs de Correction de Parcours (A4/B4)**, et/ou des **Frais Additifs de Validation** ***des Acquis de l'Expérience Professionnelle,*** déterminés et évalués par l'Administration au cas par cas. ***DIR5:*** Le payement des Frais de Scolarité **(A5/B5)** donnant droit d'Accès aux Enseignements, fait l'objet, **pour ceux qui ne peuvent pas le régler en une seule tranche, d'un règlement ordinaire par tous les Postulants-Etudiants concernés, en trois (03) mensualités pour ceux dont la scolarité est inférieure ou égale à 500 000F. Ceux dont les frais de scolarité (A5/B5) sont compris dans la fourchette 501 000F - 800 000F les règlements se font en quatre (04) mensualités**. Pour **ceux dont les frais de scolarité (A5/B5) sont supérieurs à 800 000F les règlements se font en six (06) mensualités** conformément aux montants indiqués dans le Formulaire de Moratoire de Paiement Intégral des Frais de Scolarité. En outre, le **paiement de la 1ère Mensualité** donnant accès **aux enseignements s'effectue deux (02) semaines** avant le début des cours. ***DIR6:*** **Pour les cas de changement de Spécialités pendant l'année en cours**, le délai de rigueur est d'**un mois** à compter de la date d'inscription. Passé ce délai, le postulant étudiant qui solliciterait cette option, devra constituer, au moment de sa demande, un **dossier** comprenant les pièces ci-après : **une Lettre de motivation, la Copie de la Note d'Admission** pour les nouveaux Postulants-Etudiants, **la Photocopie du Quitus de Paiement des Frais de Changement de Spécialités (A6/B6)** qui s'élèvent à **100 000FCFA**, et à le déposer auprès des services administratifs compétents. Tout dossier incomplet est irrecevable sans autre forme. ***DIR7.*** **a-** Tout étudiant absent pour une période d'au **moins trois(3)mois** est considéré comme **démissionnaire sans autre forme**. **b-** Dans le cas où l'étudiant considéré comme démissionnaire souhaiterait poursuivre ses études au titre de l'Année Académique suivante, **Il reprendra ipso-facto la procédure d'inscription et d'admission avec le paiement des frais de pension comme un nouvel étudiant; c-** Tout étudiant, pour cas de force majeur **(grossesse à risque uniquement)** qui souhaiterait **interrompre volontairement sa formation pour trois(3)mois au plus**, devrait **adresser une note à l'Administration** faisant état de sa santé, accompagnée d'un **certificat médical légalisé signé** par une **autorité compétente (médecin reconnu)**. **d-** Cependant, **l'interruption volontaire des activités n'étant pas synonyme du non-paiement des mensualités des frais de pension**, à la reprise de ses enseignements, il devrait être à jour du paiement de sa pension conformément à son moratoire. ***DIR8:*** ***Pour les cas de transfert d'un campus à un autre pendant l'année en cours***, le délai de rigueur est d'**un mois** à compter de la date d'Inscription. Passé ce délai, le Postulant-Etudiant qui solliciterait cette option, devra constituer, au moment de sa demande, un **dossier** comprenant les pièces ci-après : une **Lettre de motivation, la Copie de la Note d'Admission** pour les nouveaux Postulants-Etudiants, **la Photocopie du Quitus de Paiement des Frais de Transfert d'un Campus à un autre (A7/B7)** qui s'élèvent à **100 000FCFA**, et à le déposer auprès des services administratifs compétents. Tout dossier incomplet est irrecevable sans autre forme. ***DIR9:*** **a-** Tous les Postulants-Etudiants sont astreints, sans autre forme, avant **leur mise en Situation Professionnelle (Stage)**, au **payement intégral de l'ensemble** de leurs **Frais Globaux de Pension tout frais confondu** tel que précisé dans la Fiche de Pension. **b-** Les Postulants- Etudiants de la **Filière des Sciences de l'Ingénieur** et des **Filières des Sciences Economique et de Gestion ; Sciences Juridiques et Politiques; et Management de la Protection Sociale,** sont astreints au moment de la sollicitation des **Notes Administratives (l'Attestation Provisoire d'inscription et la Lettre de Recommandation)** pièces essentielles à la recherche de leurs stages, au **paiement de leurs Frais de Pension conformément à la mensualité du Moratoire, à ladite date** ou période. **c-** Tous les **Etudiants sont soumis au processus de Mobilité Internationale,** ils sont astreints au **payement intégral de l'ensemble de leurs Frais Globaux de Pension tout frais confondu** avant la date de ladite Mobilité Internationale. ***DIR10: LES MODALITES ET LIEUX DE PAYEMENT DES FRAIS DE PENSION*** *Ils se font respectivement* ***soit par la Voie A*** au niveau du *siège auprès des Services Administratifs et Comptables, soit par la* ***Voie B à la Banque et*** *soit par la* ***Voie C*** *par tous autres moyens de Règlement à Distance communiqués par l'Administration.* ***DIR11: DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES : a-*** Les Postulants-Etudiants en fin de Cycle (***DAEU, Licence, Ingénieur des Travaux, Master, Doctorat d'Etat de Médecine, Doctorat Ph.D***) sanctionnés par l'un de nos Diplômes de Cycle de Formation, sont astreints, au paiement des Frais d'examens de cycle de Formation, auprès des services administratifs compétents, au plus tard le **15 Novembre de l'Année Académique** en cours. **b-** Les Etudiants en fin de Cycle (***DAEU, Licence, Ingénieur des Travaux, Master, I, Doctorat d'Etat de Médecine, Doctorat Ph.D***) sont astreints, au titre de chaque Année Académique au dépôt des **dossiers de demande d'Equivalences** auprès de la Commission y relative. Y faisant suite, tout **dossier** de demande d'équivalence comporte les pièces ci-après : Un **Formulaire de demande d'équivalence** à retirer auprès de la Commission des Equivalences ,une **Copie certifiée de l'acte de naissance ,trois photocopies du diplôme** à évaluer **authentifié** par **l'ambassade du Tchad au Cameroun** ,une **photocopie certifiée conforme** du **diplôme à évaluer** , une **photocopie certifiée conforme** des **diplômes antérieurs** au diplôme à évaluer (**BACC, Diplôme de Technicien et tout autre diplôme équivalent) + trois photocopies de chaque diplôme** ,un **Curriculum Studiorum** détaillé et signé , **deux formulaires** d'autorisation de l'usager en vue de solliciter des informations le concernant auprès de l'établissement ayant délivré le diplôme à retirer auprès de la Scolarité , un **CD** contenant l'enregistrement numérique de tous les éléments du dossier , une **enveloppe au format A4** portant le nom et l'adresse du demandeur. Tout dossier incomplet est irrecevable et sera rejeté sans autre forme de procédure . **c-** La **Qualité d'Etudiant Régulièrement Inscrit au titre de l'Année en cours**, est acquise uniquement par tous les Postulants-Etudiants, **s'étant acquittés de l'intégralité** de leurs **Frais Globaux de Pension tout frais confondu,** de leur filière de formation tel que précisé dans la Fiche de Pension, et ils reçoivent de l'Administration leur **Certificat de Scolarité** et **Carte d'Etudiant** de l'Année en cours. **d-Aussi, les Postulants-Etudiants,** durant toute leur Formation, sont astreints au **strict respect** du **Règlement Intérieur** et du **code vestimentaire** de l'Institution , **e- :** Le non-respect d'un délai de **payement d'une Mensualité** entraine automatiquement **l'interdiction d'accès** du Postulant-Etudiant au **Campus, aux enseignements, aux évaluations, voire aux examens**. Dans ce cas, l'accès au campus ne sera autorisé qu'après le **payement intégral** des mensualités en cause tel que fixé dans le Formulaire de Moratoire rempli et signé du parent ,**f-** : Tout Postulant –Etudiant dont **l'absence d'au moins un mois** n'a **pas été justifiée** par le parent ou tuteur est astreint au payement intégral **de la et/ou des mensualité(s)** y afférente(s) **sans autre forme de procès** . **g-** Les situations et les cas non évoqués dans les précédentes directives seront soumis aux conditions générales sus mentionnées et feront l'objet d'appréciation par les services administratifs compétents. **En outre, vous êtes informés qu'aucun frais n'est remboursable pour quelque motif que ce soit !**

SIGNE, LE 15 JUIL 2024

POUR LE PRESIDENT-DELEGUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
ET PAR ORDRE